

L'info du CRIB 66

N° 48

Novembre Décembre
2014
Dépôt Légal : En cours

SOMMAIRE :

- Pass66.fr : Subvention
- Bourse d'emploi
- Mois de l'ESS
- Pass-Sport66
- SMC

Subventions du Conseil Général – pass66.fr

Depuis 2012, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales a mis en place pour les associations un dispositif de dématérialisation des demandes de subventions. Il est désormais possible de déposer sa demande en ligne depuis le portail Internet du Conseil Général dédié aux associations « PASS66 ».

Pour l'exercice 2015 toutes les demandes de subvention de fonctionnement d'un montant supérieur ou égal à 500€ devront obligatoirement être déposées en ligne. Seules les demandes d'un montant inférieur à 500€, ainsi que les demandes relatives à un investissement, pourront encore être envoyées aux services du Conseil Général en version papier.

Pour l'année 2015, toutes les demandes de subventions de fonctionnement des associations à caractère social devront impérativement être envoyées en ligne au plus tard le 15/12/14.

Pour vous aider dans le dépôt de votre demande en ligne, vous avez la possibilité de télécharger un "Guide d'utilisation" ou encore des modèles de documents à cette adresse:

www.pass66.fr > Demander une subvention au CG66.

Bourse d'emploi, nouvelle version

La **Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs** s'est doté d'un nouveau site internet. Plus rapide, plus intuitif, ce site tente de répondre aux besoins des dirigeants, des employés et des bénévoles des secteurs des secteurs du sport et de l'animation.

La Bourse d'Emploi est un outil au service des employeurs et des professionnels en recherche d'emploi. Vous pouvez y déposer des offres d'emploi ou y consulter les offres selon vos critères de recherche. Cette Bourse d'Emploi se veut intermédiaire et permet une mise en relation directe des acteurs du réseau.



ANIMATION SPORT EMPLOI 66

Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles

Mois de l'ESS – Des opportunités pour les associations ?

Durant tout le mois de novembre, de nombreux événements sont proposés. Vous pouvez consulter l'ensemble de ces événements sur www.lemois-ess.org/.

Le 26 novembre 2014, **Animation Sport Emploi 66** et la **Ligue de l'Enseignement 66** vous propose un débat participatif. Le thème de cette soirée sera le suivant : Nouvelle loi de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) : Des opportunités pour les associations?

Sous forme d'un apéro-débat organisé au sein de l'espace René Grange, dans les locaux de La Ligue de l'Enseignement (1 rue Michel Doutres 66000 Perpignan), venez découvrir les apports de la loi sur l'ESS pour les associations.

Horaires : 18h00 - 20h30

Pass-Sport 66 : « Sois bien dans ton sport »

Le Conseil Général 66 encourage la pratique sportive en dehors des temps scolaires. Ce dispositif permet aux élèves boursiers des collèges de bénéficier d'un chèque de 15 euros pour toute inscription dans une association sportive du département. Vous pouvez vous renseigner sur www.pass66.fr, en cliquant sur « Sois-bien dans ton sport ».

Salaire Minimal Conventionnel : Avenant n°88

L'avenant n°88 relatif au salaire minimal conventionnel (SMC) n'est pas encore étendu et n'est donc pas encore applicable. La nouvelle valeur du SMC s'appliquera dès le 1^{er} jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension au JO.



www.profession-sport-66.com



Animation Sport Emploi 66 – CRIB et/ ou **Profession Sport 66**



Profession Sport 66